

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
le 04 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 29 octobre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 7

Excusés non représentés : 1

Absents : 1

Votants : 29

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. VIAL : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ
M. BUGAZET : Pouvoir à Mme PRADIER
M. SALGADO : Pouvoir donné à Mme GINET
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCON : Pouvoir donné à Mme SANDRON

EXCUSE :

M. MARCEAU

ABSENTE :

Mme VILLEVIEILLE

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

n° 20251104_D_090

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Général : Décision
Modificative n°3

Monsieur Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n°3 du Budget Général dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint concernant :

- Un ajustement des crédits d'investissement :

- la création d'une nouvelle opération n°153 « EP Rue du Mont - SFA » pour un montant de 87 000 € pour effectuer des travaux d'eaux pluviales, équilibrée par une diminution des opérations n°144 « EP Avenue de la Gare – SDV » pour un montant de 38 000 € et n°146 « EP Rue de la Flachère – ASL » pour un montant 49 000 €, le cout des travaux étant inférieur aux premiers estimatifs.
- une augmentation de l'opération n°87 « Aides aux entreprises » pour un montant de 85 000 € dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprises ; la fin du dispositif annoncée par le département ayant eu pour conséquence une forte augmentation des demandes.

Cette inscription est équilibrée par un recours à l'emprunt du même montant.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 du Budget Général.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

Julie TARERAT

043-244301131-20251104-20251104_D_090-DE
Reçu le 17/11/2025